

TK Bremen. « Le rôle irremplaçable des capitaineries »

Suite à l'interview d'Éric Destable secrétaire général du syndicat national des officiers de ports (Le Télégramme du 23 janvier), la Région tient à apporter les précisions suivantes: « La Région, par la voix de Gérard Lahellec, son vice-président en charge des transports, rappelle une nouvelle fois le rôle irremplaçable des capitaineries qui sont totalement hors de cause dans cet accident.

Dès l'échouement du TK Bremen, Le Président de la Région, Jean-Yves Le Drian annonçait qu'il voulait comprendre dans quelles conditions ce navire s'était-il senti autorisé à quitter le port de Lorient. En aucun cas, il n'a remis en cause le travail des agents de la capitainerie de Lorient. Au contraire. Il a même regretté qu'ils n'aient pas davantage de pouvoir pour pouvoir interdire à un capitaine de quitter un port lorsqu'une tempête est annoncée.

Pour mémoire, suite au naufrage de

l'Erika, en tant que rapporteur de la commission d'enquête,

Jean-Yves Le Drian avait déjà préconisé que les autorités portuaires des États puissent interdire la sortie d'un bateau en cas de risque majeur. Malheureusement, cette proposition n'a pas été retenue par la directive européenne qui se limite donc à une incitation forte. Le président de la Région estime que les capitaineries doivent aujourd'hui pouvoir bénéficier du pouvoir d'obligation de rester à quai.

En ce qui me concerne, je l'ai déjà dit il y a un mois jour pour jour, dans un communiqué officiel en date du 23 décembre, mais je le répète une nouvelle fois: j'estime qu'au moment de l'échouement du TK Bremen, une fois de plus, la capitainerie du port de Lorient, a démontré son professionnalisme, son efficacité et son dévouement à ses missions de service public et de sécurité », conclut le communiqué.